



# SAISON 2025/2026

## Prix des cotisations

### Pour un renouvellement de licence (personne déjà licenciée au club la saison 2024/2025 et à jour du règlement de sa cotisation 2024/2025)

#### Licences « compétition »

- Né en 2007 et avant : 275,00 €
- Né entre 2008 et 2014 : 250,00 €
- Né en 2015 et après : 210,00 €

#### Licences « loisirs »

- Né en 2006 et avant : 200,00 €

### Pour une création de licence (personne non licenciée au club la saison 2024/2025)

#### Licences « compétition »

- Né en 2007 et avant : 275,00 € + 40,00 € (frais de dossier) = 315,00 €
- Né entre 2008 et 2014 : 250,00 € + 40,00 € (frais de dossier) = 290,00 €
- Né en 2015 et après : 210,00 € + 40,00 € (frais de dossier offerts) = 210,00 €

#### Licences « loisirs »

- Né en 2005 et avant : 200,00 € + 40,00 € (frais de dossier offerts) = 190,00 €

### Réductions pour les familles

- -30,00 € sur la 2<sup>ème</sup> licence "compétition" ou "loisirs" au sein d'une même famille
- -50,00 € sur la 3<sup>ème</sup> licence "compétition" ou "loisirs", et au-delà, au sein d'une même famille

### Précisions importantes :

Le montant de la cotisation comprend l'inscription au club, la licence FFHB et l'assurance, les frais administratifs divers, la mise à disposition d'une tenue pour les compétitions, la participation à l'achat de matériel collectif et aux frais de fonctionnement du club.

La cotisation peut être réglée par virement (à privilégier), par CB, par chèque (voir ci-dessous), mais aussi avec des chèques vacances et/ou des coupons sport ANCV, ou en espèces.

Pour les virements : code IBAN du compte du CSME HB : FR76 1751 5000 9208 0030 5138 128

Bien préciser en accompagnement du virement : NOM PRENOM – COTISATION 2024-2025

Chèque libellé à l'ordre de : C.S.M. EAUBONNE HANDBALL

Possibilité de donner plusieurs chèques pour le règlement de la cotisation. (indiquer au dos de chaque chèque la date d'encaissement souhaitée)

Information importante : En devenant licencié(e) de la FFHB, vous êtes automatiquement couvert par une assurance minimum. Il vous est bien évidemment possible de souscrire une assurance complémentaire. (lire attentivement la documentation MMA sur GESTHAND en complétant le formulaire en ligne)